

Lettre d'information COVID-19

Mesdames, Messieurs les parlementaires, les présidents du Conseil départemental, des Communautés d'agglomération, des Communautés de communes, les maires, les présidents des Chambres consulaires

Le Premier ministre a détaillé ce matin, lors d'une conférence de presse, les mesures d'allègement du confinement exposées par le Président de la République mardi soir. Vous trouverez au verso de cette lettre un résumé de son intervention.

La première phase qui s'ouvrira samedi sera une "phase d'allègement" avec la reprise de certaines activités ; les déplacements resteront contraints et l'attestation obligatoire. L'ensemble des commerces pourront rouvrir ce samedi dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé et selon une jauge portée à 8m² par client. Les mesures de fermeture dans certains rayons de grandes surfaces seront ainsi levées.

Si le pic de la deuxième vague est passé, celle-ci n'est pas terminée et les indicateurs, notamment d'hospitalisation, restent très élevés. Aussi, il nous faut poursuivre nos efforts et rester collectivement très prudents.

Yves ROUSSET, préfet de Loir-et-Cher

Situation COVID-19 au 26 novembre 2020

(données non consolidées)

- > Taux d'incidence pour la Région Centre-Val de Loire : **140,1 / 100 000 hab.**
- > Taux d'incidence pour le Loir-et-Cher : **116,5 / 100 000 hab.**
- > Taux de positivité pour le Loir-et-Cher : **11,2 %**

Les données figurant dans cette lettre proviennent de l'ARS et de la CPAM.

Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site de l'ARS : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/covid-19-situation-et-informations-en-centre-val-de-loire>

**Cellule d'information
du public (CIP)**

**Ouverture vendredi 27 novembre
de 9h à 12h et de 14h à 16h**

	S44	S45	S46	S47
Nombre de tests	4 125	5 823	3 357	3 419
Nombre de tests positifs	725	828	378	382
Taux d'incidence (pour 100 000 hab.)	221,1	252,6	115,3	116,5
Taux de positivité	17,6 %	14,2 %	11,3 %	11,2%

Suivi des cas

- > Nombre de patients zéro au 26/11 : **76**
- > Nombre de cas contacts au 26/11 : **156**

Source : CPAM de Loir-et-Cher

- > Nombre d'hospitalisations conventionnelles :
→ au 13/11 : **72** → au 20/11 : **71** → au 25/11 : **73**
- > Nombre de personnes en soins critiques :
→ au 13/11 : **9** → au 20/11 : **7** → au 26/11 : **3**
- > Nombre de décès total depuis le 01/09 : **96**
- > Nombre de retours à domicile depuis le 01/10 : **166**

Source : SIVIC

Réouverture des commerces

La jauge est portée à **8m² par client**. Cette règle s'applique à la surface de vente. Les salariés ne sont pas comptabilisés.

Les commerces de plus de 400 m² devront prévoir **un système de comptage à l'entrée du magasin**, qui devra indiquer un système de sens unique. L'aération des lieux, et la mise à disposition de gel hydroalcoolique devront être assurées. Pour éviter des flux trop importants, les commerçants pourront étendre leurs horaires **jusqu'à 21 heures**. **Les ouvertures le dimanche seront facilitées**.

Réouverture partielle des auto-écoles

Dès le 28 novembre, **les auto-écoles pourront rouvrir dans le respect du protocole sanitaire**, mais seulement pour préparer les examens pratiques. En revanche, la préparation aux examens théoriques (code de la route) continuera de se faire à distance.

Réouverture des lieux de culte

La réouverture des lieux de culte permettra d'accueillir d'abord 30 personnes dans le respect des normes sanitaires. Puis **cette jauge évoluera en fonction de la situation**.

Reprise des activités culturelles

A partir de samedi, les **bibliothèques, les archives, les commerces culturels, seront de nouveau accessibles au public**. A partir du 15 décembre, **les musées, cinémas, salles de théâtre pourront rouvrir** selon les protocoles établis.

Mesures pour les fêtes de fin d'année

Les voyages à l'étranger seront possibles pendant la période des fêtes de fin d'année, à conditions de pouvoir produire **un test PCR de moins de 72 heures**. **Les colonies de vacances** ne pourront pas reprendre. Des recommandations concrètes sur **le nombre de convives à Noël et au nouvel an** seront annoncées avant les vacances scolaires.

Concernant les stations de ski

La situation sanitaire ne permet pas d'envisager leur réouverture pour les vacances de Noël. Les remontées mécaniques seront fermées au public.

